



RAPPORT ANNUEL

2018

# Table de matières

## **I. Rapport du président**

- I.1 Activités de Vitival en 2018
- I.2 Contrôles PER et Certificat
- I.3 Vitiswiss et Label Vinatura
- I.4 Activités 2018
- I.5 Conclusion

## **II. Rapport de la Commission Technique**

- II.1. Année viticole 2018
- II.2. Programme d'activité
- II.3. Produits phytosanitaires et techniques d'application
- II.4. Exigences PER et Certificat Vitiswiss

# **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

## **I.1. Activités de Vitival en 2018**

Les 6 techniciens engagés au sein de l'association ont soutenu les différents groupes lors des 3 à 4 contrôles phytosanitaires, ainsi que pour un contrôle relatif aux jaunisses de la vigne.

Hormis ses tâches régulières, l'association Vitival s'est consacrée au suivi du projet VitiSol qui a vu l'expiration de son volet financier, ainsi qu'à la poursuite de la plateforme « orientation bio », dont l'idée est de sensibiliser des personnes à une viticulture sans intrants de synthèse. Le comité s'est réuni 6 fois pendant l'année, le groupe de pilotage du projet VitiSol ainsi que celui de la plateforme orientation bio, se sont eux retrouvés à 4 reprises.

En tant que président je tiens à remercier l'ensemble des membres des différents comités pour leur présence aux réunions, leur participation toujours constructive ainsi que leur soutien.

### **Chefs de groupe et formation continue**

Les chefs de groupe se sont réunis à deux reprises. A fin novembre, la matinée a permis un échange d'idée sur l'appui des groupes par les techniciens, sur la plateforme « orientation bio » ainsi que sur le plan d'action national/cantonal pour la réduction des produits phytosanitaires. Monsieur Hanspeter Baumann, vigneron-encaveur à Turtmann nous a parlé de ses expériences avec des cépages PIWI (cépages interspécifiques). La réunion s'est terminée par une intéressante dégustation de ses vins.

Pour la plateforme « orientation Bio », les 6 groupes suprarégionaux allant de Martigny jusqu'à Turtmann se sont retrouvés à plusieurs reprises pendant la saison et ont abordé les sujets autour d'une viticulture sans intrants de synthèse allant de la problématique des traitements phytosanitaires, jusqu'au défis d'une viticulture sans herbicides. Cette collaboration entre Vitival et Bio Valais est importante et cette plateforme s'inscrit dans une démarche globale. De plus en plus de vignerons sont sensibles à la vie de leurs sols et veulent aller de l'avant vers une viticulture encore plus durable. La plateforme a organisé 2 séances plénières ; une au printemps ayant comme thème la lutte contre le mildiou (différentes stratégies de lutte) et une deuxième en automne ayant comme sujet la vie du sol (son interaction avec la plante et son activité biologique).

Je tiens à remercier tous les chefs de groupe pour leur engagement quotidien pour notre association ainsi que toutes les personnes participant à ces nombreuses séances nécessaires pour mettre au point ces projets et ces plateformes.

Cette année, 58 personnes (131 en 2017, 84 en 2016, 77 en 2015, 81 en 2014, 71 en 2013) ont participé aux divers cours de formation continue proposés. Pour 2019, un choix de 14 cours en français est à disposition des membres.

Pour le projet VitiSol, la journée de formation continue aura lieu cette année sous forme d'un questionnaire auprès des participants dans le but de tirer un bilan final du projet.

### Exploitation durable des sols viticoles en zones sèches, projet « VitiSol »

En 2018, le projet VitiSol comptait 170 participants pour une surface totale de 506 hectares. Eric Perruchoud, responsable du projet VitiSol, reviendra en détail sur la situation finale du projet et fera une rétrospective des 6 années écoulées.

Les échanges d'expérience et les contacts fructueux entretenus avec les viticulteurs dans le cadre de ce projet ont été très bénéfiques. Grâce à l'intérêt et la motivation de tous les participants ainsi que leurs échanges d'expérience il a été possible de développer une vision respectueuse et responsable de la gestion durable de nos sols et par conséquent de nos terroirs viticoles. Ce projet Vitisol a été un pionnier et explique aussi le succès connu dès 2017 par la plateforme « orientation bio ».

## **I.2 Contrôles PER et certificat**

### PER 2018

En 2018, le respect des exigences PER a été contrôlé sur 247 exploitations. Au total, 27 manquements ont entraîné une sanction. Comme habituellement, les remarques les plus fréquentes concernent les documents incomplets notamment l'absence d'analyses de sol et de relevés de structures, appareil de traitement non contrôlé ainsi que le non-respect des bordures enherbées le long des chemins.

Début septembre 2018, les références de 850 exploitants ont été transmises par Vitival à l'Office cantonal des paiements directs.

Dans le cadre des contrôles PER, 20 exploitations ont été contrôlées concernant la qualité paysagère et 26 exploitations sur la nouvelle contribution à l'efficacité de ressource pour une réduction des produits phytosanitaires en viticulture.

### Certificat Vitiswiss DD

159 exploitations ont été contrôlées en 2018, dont 136 exploitations pour les PER et le Certificat ainsi que 23 exploitations uniquement pour le Certificat.

Sur 154 demandes (182 en 2017 et en 2016, 209 en 2015, 187 en 2014, 276 en 2013), 151 exploitations ont répondu aux exigences, ce qui représente un taux de réussite de 98%. Le nombre d'exploitations faisant le Certificat diminue par rapport à l'année précédente. Une partie des exploitations arrête le Certificat puisque Provins ne l'exige plus pour la Charte Excellence.

### Autres contrôles :

En plus des contrôles ordinaires nous avons contrôlés 40 exploitations participant au projet VitiSol.

### **I.3. Vitiswiss DD et Label Vinatura® DD**

Le comité de Vitiswiss s'est réuni à Berne à 7 reprises. L'assemblée générale, organisée par la section des 3 lacs en 2018, s'est déroulée à Neuchâtel.

Les activités du comité ont été à nouveau très variées avec le programme d'activité suivant :

- Actualisation du système de développement durable
- Evaluation et réductions des résidus des produits phytosanitaires par des mesures vitivinicoles ou autres
- Meilleure synergie entre les régions sur la gestion du label et de son contrôle et mise en valeur du label VINATURA DD
- Mis en place d'une plateforme pour le monitoring des PPh dans les vins Suisse
- Collaboration avec IP-Suisse en vue d'un label pour le vin
- Améliorer la visibilité de notre système de développement durable au près des principaux acteurs (distribution, producteurs, cavistes)
- Actualisation des PER 2018

- Favoriser les contacts avec les autres systèmes de production

### Exigences PER et directives Vitiswiss DD 2019

Pour l'année à venir quelques modifications des PER sont à signaler. La première concerne l'adaptation de la norme de fumure en phosphore : elle est désormais de 25 unités/ha/an de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>. La deuxième précise l'utilisation des insecticides, acaricides et fongicides le long des eaux superficielles (interdits à moins de 6 m, à l'exception des fongicides dont l'homologation autorise une utilisation à 3m). Une modification dans les prérequis de Vitiswiss est à signaler pour le module cave : le suivi trimestriel de la consommation d'eau doit être assuré au moyen d'un compteur. Pour plus d'informations veuillez consulter le site internet [www.vitival.ch](http://www.vitival.ch) ainsi que [www.vinatura.ch](http://www.vinatura.ch)

### Label Vinatura® DD

Le nombre d'exploitations valaisannes utilisant le label Vinatura® DD reste stable. Cette année 14 demandes ont été enregistrées (16 en 2017, 16 en 2016, 27 en 2015, 16 en 2014, 16 en 2013, 13 en 2012). Le nombre de vins labellisés s'élève à 147 vins (182 en 2017, 162 en 2016, 144 en 2015, 163 en 2014, 138 vins en 2013), ce qui correspond à un volume de 355'855 litres (604'000 litres en 2017, 450'219 litres en 2016, 615'925 litres en 2015, 615'000 litres en 2014). Comme déjà annoncé en 2018 le volume a subi une nette diminution suite aux graves dégâts de gel en 2017.

Je continue à vous encourager d'adhérer à la démarche du développement durable de Vitiswiss : l'obtention du certificat et surtout la finalisation à travers le label Vinatura® DD. Je reste persuadé que seul un esprit fédérateur « Vinatura® DD » pourra sensibiliser les consommateurs et nous permettra de mieux communiquer sur le savoir-faire d'un travail de qualité dans nos vignes tout en respectant notre environnement. Peut-être que la collaboration avec IP-Suisse peut nous ouvrir des portes et permettra une communication plus simple. Le consommateur devra néanmoins se retrouver dans cette jungle de Labels.

## **I.4. Activités 2018**

### Exploitation durable des sols viticoles en zones sèches : Projet VitiSol.

Avec l'année 2018 le projet VitiSol a vu sa 6<sup>ème</sup> et dernière année d'existence. Le volet financier a expiré, par contre la formation continue restera maintenue pour les membres de ce projet. En 2018, 48 exploitants ont inscrit 44 ha de vignes au projet. Il s'agit de 10 « nouveaux » exploitants qui ont rejoint le projet et 38 « anciens » qui ont augmenté leurs surfaces. Au total, depuis 2013, cela porte le nombre d'exploitants à 170 pour une surface de plus de 506 ha répartie sur 45 communes différentes. Toutes les communes ayant une surface viticole de plus de 18 ha sont représentées dans le projet. Grâce à une dernière mesure lancée l'année passée qui visait à s'équiper d'outils interceps afin de lutter contre les mauvaises herbes entre les ceps, les vigneronns possèdent désormais divers outils qui permettront à l'avenir de renoncer partiellement ou même complètement aux herbicides dans les parcelles qui s'y prêtent. Cette nouvelle mesure a connu un grand succès, 43 participants y ont inscrit 125 ha.

## Vitiswiss – Développement Durable

Le programme pour les contributions à l'efficacité des ressources « réduction des pesticides » a débuté l'année passée.

L'ordonnance sur les paiements directs prévoit le versement d'un montant annuel par hectare jusqu'à fin 2021 pour la réduction de l'utilisation de certains produits phytosanitaires en viticulture. La collaboration entre Vitiswiss et IP-Suisse est en cours et les visites de caves dans toute la Suisse ont eu lieu afin de mettre en place un système à points qui, lorsque celui-ci est accompli, permettrait au vigneron de valoriser sa récolte.

VITISWISS souhaite également que la Confédération reconnaisse dans l'Ordonnance sur l'agriculture biologique la possibilité de produire du raisin bio à l'échelle de la parcelle. Cette approche parcellaire limiterait les risques économiques élevés liés à ce type particulier de production et elle permettrait à l'exploitant(e) d'envisager une reconversion progressive de l'entier de son vignoble, sans que ceci soit une obligation. Elle participerait également sans doute à la réalisation des principaux objectifs du plan d'action national visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires.

Fin 2018, VITISWISS a mis en place une plate-forme pour le monitoring des résidus de produits phytosanitaires dans les vins. Un laboratoire en Suisse analysera les vins et une base de données anonymisée avec les résultats de l'analyse ainsi que les informations culturelles et phytosanitaires (plan de traitement) sera gérée par VITISWISS, afin d'établir des corrélations entre plan de traitement et résidus dans les vins.

## Organisation des contrôles Certificat

Les cours de formation continue obligatoire pour les contrôleurs ont eu lieu le 25 juin 2018 pour les contrôleurs francophones et le 26 juin à Salquenen pour les contrôleurs germanophones. Un accent particulier a été mis sur le contrôle des zones tampons des cours d'eau et l'explication de la nouvelle contribution à l'efficacité des ressources.

## Autres activités

Le groupe orientation Bio a organisé deux journées plénières pour les participants. En début de saison, l'accent a été mis sur la lutte contre le mildiou. En novembre, la thématique de l'interaction entre la plante et le sol ainsi que les engrais verts fut développée.

## **I.5. Conclusions**

L'année 2018 a été particulièrement favorable pour la vigne. Les températures très élevées ainsi que le manque de précipitations nous ont aidés dans la lutte contre les maladies fongiques, même s'il fallait être très vigilant pendant la période de la fleur. Une pousse de la vigne impressionnante nous a fait courir pendant les deux premiers mois de végétation. Après 2017, le millésime 2018 s'inscrit également comme l'un des plus chauds depuis le début des relevés météorologiques. Ces conditions extrêmes enregistrées durant la saison viticole ont eu une grande influence sur la récolte. Les vendanges ont débuté très tôt et se

sont achevées très vite avec des raisins d'excellente qualité. Les diverses dégustations des vins nous montrent que ce millésime a de grandes chances d'être classé parmi les meilleurs.

Le bémol de cette année ont été les intempéries du premier trimestre, qui ont lourdement touchés l'agriculture en Valais, notamment le vignoble. Presque 7ha de vignes détruites et 7000m<sup>2</sup> de murs de vigne ont été touchés. Plus tard dans la saison un orage violent dans la région de Sion a causé quelques dégâts dans le vignoble. Ceci nous montre une fois de plus que nous ne sommes jamais à l'abri de brusques changements de météo. Il est réjouissant de voir que les secteurs assainis dans le cadre des projets de maintien des vignobles en cours de réalisation (p.ex. Visperterminen) n'ont pas été affectés par ces intempéries. Cet état démontre la pertinence de ces projets (entre autre Vitisol) qui permettent d'éviter de fortes dégradations liées aux phénomènes météorologiques.

Des années de forte sécheresse telle que nous l'avons vécue en 2018 montre que la thématique de l'irrigation reste très importante et que la bonne connaissance des ses propres parcelles est primordiale pour une gestion optimale de l'eau.

La problématique des bordures de cours d'eau, dont la protection des eaux superficielles avec la mise en conformité de la loi reste un défi majeur pour tout le monde.

La plateforme « orientation bio » dans sa 2<sup>ème</sup> année d'existence joui d'une participation d'une centaine de personnes sensibles à toute la problématique des produits fongiques de synthèse, des herbicides, des résidus, et qui sont prêts à faire le pas vers une viticulture encore plus durable. La volonté est là ! En vue de cette démarche, le projet Vitisol, vous a donné pendant les 6 dernières années la possibilité d'expérimenter avec des méthodes tel que l'enherbement, le travail du sol, l'utilisation d'engrais verts, de composts. Le projet vous a soutenu entre autres pour l'installation de goutte-à-goutte et pour l'achat de machines interceps. Nous avons des outils de travail dans nos mains, qu'il s'agit d'utiliser pour aller vers une viticulture encore plus durable.

Je l'ai dit dans mon rapport l'année passée qu'un défi pour Vitival sera de continuer à défendre d'un côté une production intégrée et développement durable sans fermer la porte à ceux qui veulent aller plus loin.

Beaucoup de challenges nous attendent ses prochaines années et nous allons essayer de faire de notre mieux pour les résoudre avec discernement.

Je vous remercie de votre attention, je souhaite bon vent à tous nos projets, et vous adresse mes meilleurs vœux pour la saison viticole 2019.

Le Président

Stéphane Kellenberger

## II. RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

### II.1. Année viticole 2018

Une quantité encavée supérieure de 11% à la moyenne décennale (52,5 mios de kilos) et des raisins en excellent état sanitaire ponctuent agréablement le millésime 2018.

Les conditions climatiques extrêmement chaudes et sèches auront facilité la lutte contre les maladies fongiques. A Sion, les températures enregistrées durant la période de végétation sont de 3.0°C supérieures à la norme de 30 ans (1981 – 2010), tandis que les précipitations y sont demeurées 26% inférieures.

Les mesures de lutte visant l'éradication du 1<sup>er</sup> foyer valaisan de **Flavescence dorée** découvert en 2016 à Fully ont été mises en œuvre pour la 2<sup>e</sup> année consécutive. Aucun cep atteint de Flavescence n'ayant été trouvé en Valais en 2017 et en 2018, les mesures de lutte obligatoires sont levées pour 2019.

La pression parasitaire est globalement demeurée faible dans le vignoble valaisan. Cependant, *Pseudococcus comstocki*, un nouveau ravageur potentiel y a été observé pour la 1<sup>re</sup> fois, dans la région de Saxon – Riddes, à proximité de vergers fortement infectés.

Le projet VitiSol « Utilisation durable des sols viticoles en zone sèche » a vécu sa dernière année « officielle ». Au final, 506 ha ont été inscrits dans ce projet initié en 2013, par 170 exploitants répartis sur 43 communes viticoles ! Une formidable réussite pour ce premier projet d'utilisation durable des ressources naturelles (au sens de l'art. 77 de la Lagr) en cultures spéciales et porté par la profession !

Enfin, la tendance à la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse se renforce. A titre d'exemple, les produits « naturels » (soufre, bicarbonate de potassium et huile de fenouil) représentent 64% de tous les traitements effectués pour lutter contre l'oïdium.

Le rapport annuel de l'Office cantonal de la viticulture développe certains aspects mentionnés ci-dessus. Consultable sur internet dès avril (<http://www.vs.ch/agriculture> > Viticulture), il contient également d'autres informations viti-vinicole en lien avec le millésime écoulé.

### II.2. Programme d'activité

#### Activités des groupes régionaux (28 groupes)

Sur toute la saison, quatre à cinq **contrôles phytosanitaires** se sont déroulés dans les 28 groupes régionaux. Organisés par l'Office cantonal de la viticulture, ces contrôles se sont déroulés avec le soutien des six techniciens engagés par Vitival. La fréquentation de ces contrôles est en diminution depuis quelques temps, ne permettant plus toujours d'obtenir une vision exhaustive de la pression des parasites. Afin d'assurer une bonne couverture du vignoble valaisan, il est essentiel que les membres Vitival participent autant que possible à ces contrôles phytosanitaires.

Les différents contrôles ont été effectués aux dates suivantes :

<u>Date</u>	<u>Stade</u>	<u>Thème</u>	<u>Qui</u>
2 au 9.05.18	(E) – F – G	Acariens ( <i>acariose, typhlodrome, ar. rouges</i> ), thrips...	28 groupes
8 au 14.06.18	J – K	Maladies ( <i>oïdium – mildiou</i> )	28 groupes
3 au 11.07.18	L	Maladies ( <i>oïdium – mildiou</i> )	28 groupes
23 au 27.07.18	L – M	Maladies ( <i>oïdium – mildiou</i> )	5 groupes
21 au 29.08.18	M	Jaunisses de la vigne	28 groupes

Le contrôle des **jaunisses de la vigne** (bois noir et flavescence dorée), instauré en 2017, a été reconduit. L'office cantonal de la viticulture a localisé préalablement sur plan les parcelles de neufs cépages exprimant de manière très nette les symptômes et dont les vignes sont âgées entre 4 et 10 ans. Ce support a permis de mieux cibler les contrôles et d'augmenter la possibilité de déceler des ceps atteints de bois noir ou de flavescence dorée.

Ce contrôle a permis d'identifier 48 ceps suspects, dont 41 se sont révélés « positifs au bois noir », mais aucun à la flavescence dorée. Deux parcelles abritaient plusieurs ceps malades (Galotta et Pinot noir). Ce dernier contrôle de la saison sera maintenu, voire renforcé.

Neuf **séances d'hiver** (bilans annuels), dont deux en langue allemande, se sont déroulées du 25 janvier au 15 février 2019 réunissant au total 263 membres (7 séances en français pour 220 membres, 2 séances en allemand pour 43 membres). Après une rapide rétrospective de l'année écoulée, l'office cantonal de la viticulture a donné des informations sur les aspects suivants :

- Cochenille P. comstocki
- Produits phytosanitaires
- Paiements directs
- Soutien des améliorations structurelles (lutte contre le gel, stations météo, station de rinçage des pulvés)
- Activités Vitival : VitiSol, Groupe orientation Bio, Campagne d'analyses de résidus dans les vins.

L'exposé a été consacré aux mesures prioritaires du plan d'action cantonal sur la réduction des risques avec les produits phytosanitaires, notamment les mesures de protection des eaux superficielles (bordures tampon, respect des distances de sécurité SPe3, limitation de la dérive et du ruissellement).

### Formation continue (cours reconnus pour le Certificat Vitiswiss)

Nom du cours (par ordre chronologique)	Nombre de participants
Taille de la vigne suite au gel de printemps	23
Secret d'un sol vivant en viticulture	16
Bois noir et flavescence dorée	Remplacé par le contrôle phytosanitaire Vitival
Construire et entretenir les murs en pierres sèches Module 1	12
Construire et entretenir les murs en pierres sèches Module 2	7
<b>Total</b>	<b>58</b>

### Cours contrôleurs

Les cours pour les contrôleurs PER et/ou Certificat Vitiswiss ont eu lieu le 25 juin à Châteauneuf et le 26 juin 2018 à Salquenen. 20 membres Vitival oeuvrant comme contrôleurs ont participé à ces cours. Un rappel de l'importance de respecter la législation visant à protéger les eaux de surface a été fait par Mme Decrausaz, cheffe de l'office des paiements directs.

### Groupe d'intérêt en viticulture biologique -> Plateforme Orientation bio pour la viticulture valaisanne

Vitival a signé un mandat de prestation avec le Service cantonal de l'agriculture pour le développement de la plateforme viticole « Orientation Bio ». Le financement accordé veut permettre à Vitival, en collaboration avec Biovalais, de soutenir la plateforme d'échanges techniques en organisant des rencontres, en développant le site internet et en favorisant les échanges entre la profession, la vulgarisation, la recherche et la formation.

En 2018, cette plateforme réunit 90 membres répartis en 6 groupes régionaux qui se sont rencontrés entre 2 et 4 reprises pour des visites techniques sur le terrain durant la saison. Deux séances plénières ont également été organisées, le 10 avril 2018 (thème : gestion du mildiou) et le 14 novembre (thème : sol).

### Entretien du sol

Des semis de **Brome des toits ou de mélanges d'espèces peu concurrentielles** ont été réalisés en 2018 sur environ 7,6 ha. Les viticulteurs donnent actuellement leur préférence à l'enherbement spontané par rapport au semis.

Une forte demande concerne l'entretien du sol sans avoir recours aux herbicides. Il n'existe pas de solution unique, transposable à l'ensemble du vignoble pour atteindre cet objectif. L'échange d'expérience entre vignerons, notamment via la plateforme « orientation bio » permet d'accélérer le changement de pratique.

La gestion de la concurrence en eau et en azote apportée par l'enherbement reste au cœur des préoccupations des membres Vitival.

## Exploitation durable des ressources naturelles : Projet VitiSol

Le Canton du Valais, à travers trois Services (Agriculture, Forêts, cours d'eau et paysage et Environnement), a versé une contribution de CHF 58'347.50 en 2018.

Le succès remporté par ce projet auprès de la profession, tant en terme de taux de participation que de surfaces inscrites témoigne de la pertinence de ce projet. Par son important investissement et sa gestion irréprochable du projet, Eric Perruchoud a fortement contribué à ce succès.

La Confédération maintenant son soutien aux projets d'utilisation durable des ressources naturelles (au sens de l'art. 77 de la loi sur l'agriculture), il est possible d'élaborer un nouveau projet, sur une thématique nouvelle.

## Surfaces viticoles à biodiversité naturelle

En 2018, 19 exploitants nous ont adressé une demande de contribution pour les vignes à biodiversité, dont 7 le faisaient pour la 1<sup>re</sup> fois. Sur 23 ha inscrits, 12 ha, soit 51%, a atteint le niveau de qualité écologique SPB 2 lors du contrôle de fin d'été. A fin 2018, 252 ha de vigne répondaient aux critères de vignes à biodiversité à haute valeur écologique en Valais (= qualité 2).

La principale cause du manque de qualité écologique rencontrée dans certaines parcelles, vient du fait d'une inscription trop rapide desdites parcelles, alors que l'enherbement ne s'est pas encore suffisamment développé.

## Soutien à la lutte par confusion sexuelle et suivi des vers de la grappe en Valais

La surface en confusion demeure globalement inchangée en Valais. Le groupe de Conthey n'a pas installé de diffuseurs dans certains vignobles de plaine pour la première année. Additionnée de celle où la lutte contre les vers de la grappe n'est actuellement pas nécessaire, elle couvre environ 4'750 ha, soit 96% de la surface viticole cantonale.

Le Canton du Valais a versé en 2018 des contributions pour un montant total de 106'045.50.

Aucun traitement insecticide n'a été nécessaire dans les vignes protégées par confusion.

Pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, le groupement de Sion n'a pas installé de diffuseurs dans les vignes situées sur le coteau en rive droite du Rhône. Les contrôles effectués ont confirmé que la lutte contre les vers de la grappe demeure actuellement inutile dans ce périmètre. Même constat pour la région sierroise, où le niveau de captures en 1<sup>re</sup> génération reste inférieur au nombre qui justifierait une lutte contre ce ravageur (100 à 200 captures). A noter qu'aucun individu de *Cochylis* n'a été capturé dans le secteur.

**Nombre de captures de papillons d'eudémis en 1<sup>re</sup> génération dans la région sierroise**  
(moyenne de 7 pièges) :

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
37	52	62	49	37	2	7	52	13	22	41	7

Dans le Haut-Valais, les niveaux de captures sont restés très faibles pour les deux générations (1<sup>re</sup> génération : 28 papillons à Varen, 26 à St-German et 59 à Visperterminen). Aucune capture de *cochylis*.

Au vu des résultats obtenus dans les autres pièges du Haut-Valais (hors confusion), on peut affirmer que la lutte contre ce ravageur y reste inutile.

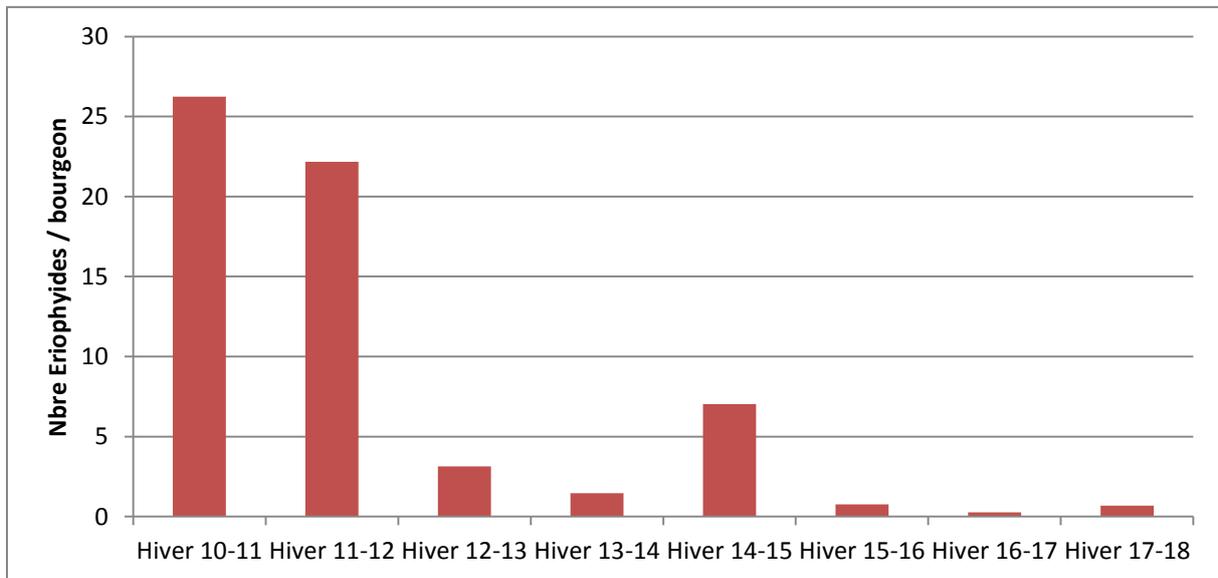
## Essais de lutte par confusion contre la pyrale de la vigne

L'évaluation des essais de lutte par confusion contre la pyrale de la vigne à Ardon et Chamoson a été effectuée le 30 mai 2018. A Ardon, une seule larve a été observée dans le secteur en confusion sur 150 ceps contrôlés, contre 21 sur 100 ceps dans le témoin. Aucune larve n'a par contre été observée à Chamoson.

Cet essai confirme donc l'excellente efficacité de cette technique contre la pyrale. Reste à convaincre un fabricant de produire et commercialiser ces diffuseurs.

## Suivi de parcelles sujettes à l'acariose

Les contrôles des populations hivernantes d'ériophyides ont été effectués dans 18 parcelles, dont la majorité est suivie depuis 2011 par l'Office de la viticulture et Agroscope. Les populations dénombrées restent en moyenne à un niveau très bas. Cependant, quelques parcelles de notre réseau ont présenté des symptômes d'acariose, voire des blocages dans de rares situations, notamment à Vétroz et Martigny.

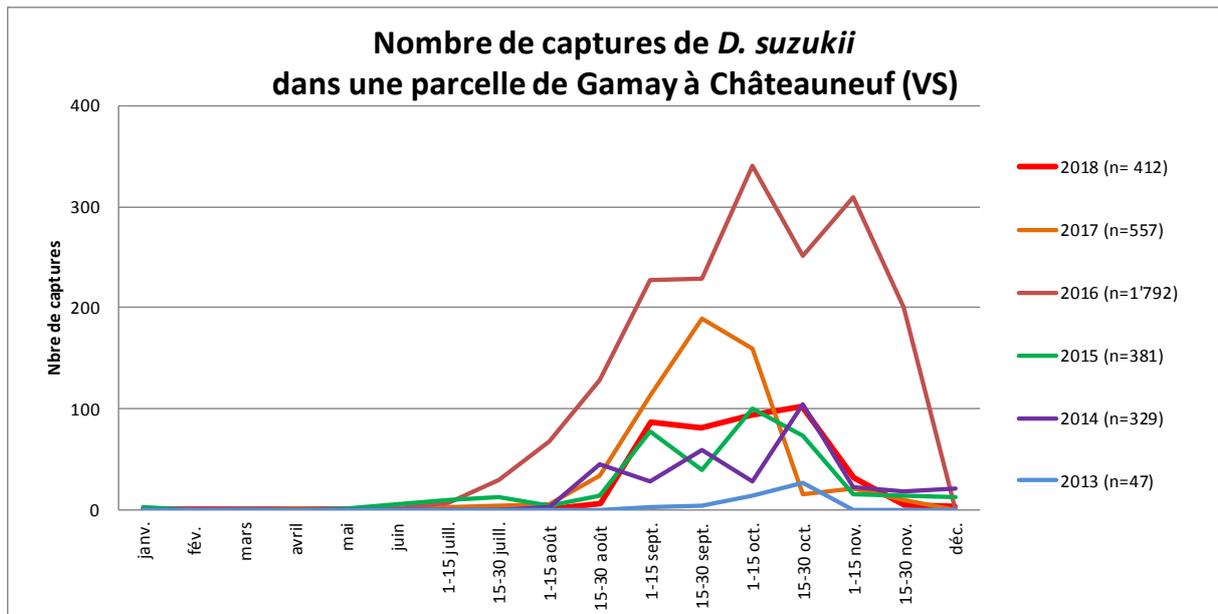


### Moyenne du nombre d'ériophyides par bourgeon sur un panel de 18 à 21 parcelles.

Le suivi des parcelles de ce réseau permet d'avoir une impression générale de la pression dans le vignoble valaisan. Il manque cependant toujours une méthode de contrôle simple et rapide pouvant informer le viticulteur des risques au niveau de la parcelle. Des essais sont en cours à l'aide de scotchs doubles faces.

## *Drosophila suzukii*

Le nombre de capture de *D. suzukii* dans le vignoble est sensiblement identique à 2017 et 2015, comme le témoigne la courbe de vol dans une parcelle de Gamay à Châteauneuf. Les conditions climatiques de l'année en cours déterminent grandement l'intensité des vols.



La surveillance des pontes de *Drosophila suzukii* dans le vignoble n'aurait pas été possible sans l'engagement des chefs de groupes, que nous avons sollicités à une reprise pour organiser le prélèvement d'échantillons dans 90 parcelles sensibles réparties dans tout le canton (5'550 baies contrôlées à la binoculaire). Le seuil de tolérance a été atteint dans 13.3% des dites parcelles, sans pour autant que l'état sanitaire ne se dégrade.

Après 4 années d'observation, nous constatons des différences importantes d'attractivité et/ou de sensibilité variétale :

1. Le Dunkelfelder compte parmi les plus sensibles et nécessite presque dans toutes les situations une protection à l'aide de filets latéraux.
2. Viennent ensuite l'Humagne rouge, la Syrah et le Gamay.
3. Un peu moins sensible sont le Cornalin, le Garanoir et le Gamaret.
4. Enfin, le Pinot noir et le Diolinoir sont peu attractifs, mais peuvent présenter des pontes dans des environnements particulièrement favorables à l'insecte (proximité de vergers, de forêts, parcelles peu ventilées...).

Vu la faible pression, aucun essai d'efficacité de méthodes de lutte n'a été suivi par nos soins.

Les mesures prophylactiques réalisées à large échelle par les vigneronnes ont sans doute à nouveau contribué à l'excellent état sanitaire du raisin vendangé. Il sera important à l'avenir de poursuivre leur mise en œuvre rigoureuse.

## Flavescence dorée

La lutte obligatoire contre la Flavescence dorée a été mise en œuvre pour la 2<sup>e</sup> année consécutive dans le vignoble de Fully. Elle vise l'éradication du foyer découvert en 2016. Les principales mesures exécutées en 2018 sont :

- traitements insecticides appliqués sur une surface de 49 ha,
- prospection systématique de 200 ha à Fully à la veille et après les vendanges,
- arrachage de 96 ceps symptomatiques découverts à Fully lors de la prospection (que du bois noir).

L'engagement des membres Vitival a rendu possible la réalisation de ces importantes tâches, notamment la prospection du vignoble, très gourmande en temps (4 heures/ha pour un vignoble aussi escarpé). La Commune a également participé de près à la mise en œuvre de ces mesures de lutte, par le traitement des ceps isolés dans le village.

Aucun nouveau cep malade n'ayant été découvert en Valais en 2017 et 2018, les mesures de lutte sont levées dès 2019.

La surveillance du vignoble et du vecteur demeure plus que jamais indispensable en vue de déceler rapidement un éventuel nouveau foyer et de connaître plus finement la distribution et le niveau de population du vecteur. La

répartition de celui-ci en Valais confirme qu'il peut se déplacer sur de longues distances en restant sur des résidus de feuilles collés aux machines après les travaux mécanisés. L'élimination des résidus de feuille avant de longs déplacements est donc recommandée (air comprimé).

Afin d'éviter l'introduction de la maladie dans notre vignoble à nouveau indemne, il est essentiel de ne planter que des barbes accompagnées du **passport phytosanitaire comportant le sigle ZP-d4**. Il convient également d'être prudent lors de la récolte de rameaux-greffons destinés au surgreffage. Sans garantie de l'état sanitaire des rameaux prélevés, il convient de leur faire subir la thérapie.

## Autres engagements des viticulteurs

Plusieurs membres Vitival se sont impliqués à l'échelle communale pour encourager la viticulture durable, notamment en adressant des demandes de construction de **stations de rinçage des pulvérisateurs** (dernière réalisation = Salquenen), en organisant la **lutte par confusion** contre les vers de la grappe ou encore en encourageant l'application de **traitements par hélicoptères sans produits de synthèse, voire Bio**.

L'intérêt croissant pour les **programmes de traitement sans intrant de synthèse** se poursuit, ainsi que la **diminution de l'utilisation des herbicides**.

Les membres Vitival peuvent toujours compter sur la collaboration précieuse d'Antoine Sierro pour des conseils d'aménagements écologiques dans ou aux alentours des parcelles.

Certains membres du groupe de Viège organisent toujours des visites de parcelles durant la saison, offrant ainsi une belle possibilité aux « Hobby Winzer » de se former.

## Site internet

Le site internet de Vitival est terminé. Parmi les nombreuses informations contenues, les résultats des contrôles phytosanitaires en groupe y sont présentés, grâce à la saisie directement effectuée par les technicien/nes.

## II.3. Produits phytosanitaires et techniques d'application

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux viticulteurs nous ayant transmis leur programme de traitement et ayant répondu à l'enquête relative à *D. sukukii*.

### Analyse de programmes de traitement et résultats d'enquêtes

#### Bilan d'utilisation des fongicides :

- En moyenne cantonale, 6,7 traitements ont été effectués par parcelle (hors poudrages et traitements de la zone des grappes), valeur la plus basse enregistrée depuis 2011, à mettre en relation avec les faibles précipitations estivales et la précocité de la véraison. En moyenne, les exploitants n'utilisant pas de produits de synthèse ont réalisé 7,6 applications (max = 9), contre 6,4 pour les autres (max = 9).  
Parmi les **anti-oidium**, on observe que les produits de synthèse sont en forte diminution par rapport aux produits « naturels » ; ces derniers représentent en effet 64% de tous les traitements anti-oidium en 2018 (contre 35% en 2015 et 21% en 2010). Le soufre a légèrement augmenté (52% de toutes les applications contre 49% en 2017), loin devant les ISS (14%) et les pipéridine (9%). A noter que 12% des traitements anti-oidium ont été réalisés avec des produits naturels autres que le soufre (essentiellement du bicarbonate de potassium), soit le double qu'en 2017.
- Les traitements **anti-mildiou** sont toujours majoritairement réalisés avec des produits de contact (59% de toutes les applications). La quantité moyenne de cuivre métal appliquée à l'hectare est sensiblement plus basse que ces dernières années (2,08 kg/ha). Il est intéressant de noter que les programmes « sans produits de synthèse » ont utilisé des quantités plus faibles (1,73 kg) que les programmes « standard » (2,22 kg). Le Myco-san est utilisé plus fréquemment, de même que les formulations à doses réduites de Cuivre.
- Les traitements contre le **botrytis** ont également clairement diminués, passant de 38% des exploitants ayant traité en 2017 à 26% cette année (53% en 2015).

- Le nombre maximal d'applications autorisées par groupe chimique a été dépassé par 2 exploitants (3% des exploitants ; 4 x amides carbamates, 4 x ISS).

Bilan d'utilisation des insecticides / acaricides (hors lutte contre *Drosophila suzukii*) :

- L'usage des insecticides demeure marginal dans notre vignoble, depuis plusieurs années.
- 89% des viticulteurs interrogés n'ont pas appliqué d'insecticides en 2018 et 10% ont effectué un seul traitement, dans une très large mesure avec des insecticides sélectifs respectueux de l'environnement, contre les noctuelles/boarmie.
- Aucun ester phosphorique n'a été utilisé.
- 15% des viticulteurs ont réalisé un traitement « d'hiver » (stade « bourgeon gonflé ») et seulement 1% a traité curativement contre l'acariose.

Enquête *Drosophila suzukii* (70 exploitants, 616 ha)

- 1 seul des vigneron interrogés a réalisé un traitement (poudre de roche) ;
- moins de 1% de la surface totale a été traités ;
- aucun traitement insecticide ;
- 21% des vigneron ont mis localement des filets latéraux à mailles fines (généralement 2x8 mm), protégeant ainsi 0.8% de la surface totale (chiffres stables depuis 2016) ;

Les viticulteurs maintiennent la mise en place des mesures préventives et des mesures d'hygiène spécifiques contre *D. suzukii*.

Les vigneron interrogés disent avoir observé des traces de *D. suzukii* principalement sur Gamay, Humagne rouge (9%) et Pinot noir (7%). Les autres cépages mentionnés sont : Diolinoir, Dunkelfelder, Dornfelder, Gamaret et Syrah.

## Contrôle des appareils de traitement

Le contrôle de 74 appareils de traitement s'est déroulé du 19 avril au 2 mai 2018. La proportion d'appareils en tous points conformes aux exigences s'élève à 65% (72% en 2017, 59% en 2016, 73% en 2015). Les remarques les plus fréquemment émises sont identiques aux années passées :

- 15% des appareils étaient équipés d'un manomètre dont la graduation n'était pas conforme aux directives de l'ASETA. En effet, celles-ci exigent une graduation par 0,5 bar en cas de pression de travail inférieure ou égale à 5 bars, ce qui est souvent le cas dans nos conditions ;
- les autres principaux manquements concernaient les buses (12% des appareils), l'anti-goutte (8%) et la graduation sur le réservoir de bouillie de traitement (5%).

## II.4. Exigences PER et Certificat Vitiswiss 2019

Exigences PER, Certificat Vitiswiss DD et Label Vinatura DD

La norme de fumure en phosphore a été adaptée à 25 unités/ha/an de P2O5.

L'utilisation des insecticides, acaricides et fongicides le long des eaux superficielles a été précisée. Tous ces produits sont interdits à moins de 6 m, à l'exception des fongicides homologués avec une distance de 3m).

Les prérequis de Vitiswiss prévoient dorénavant que le suivi trimestriel de la consommation d'eau doit être assuré au moyen d'un compteur.

Les documents sont disponibles auprès le site de [www.vitival.ch](http://www.vitival.ch) ou [www.vinatura.ch](http://www.vinatura.ch).

Manière de mesurer la bordure tampon le long des eaux superficielles (selon OPD, annexe 1, point 9.6)

Concernant les cours d'eau pour lesquels un espace réservé au cours d'eau a été fixé ou pour lesquels un espace réservé au cours d'eau n'a expressément pas été fixé (au sens de l'art. 41a OEaux), **la bordure se mesure à partir de la ligne du rivage.**

Concernant les autres cours d'eau et les plans d'eau, la bordure se mesure à partir de la limite supérieure de la berge conformément à la brochure « Bordures tampon, Comment les mesurer, comment les exploiter? », KIP/PIOCH 2016.